

Thème 2: Histoire et mémoires

Axe 2: Histoire, mémoire et justice



Yad Vashem (יד ושם, *un monument et un nom*) est un mémorial israélien situé à Jérusalem, construit en mémoire des victimes juives de la Shoah perpétrée par les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale.

Thème 2: Histoire et mémoires

Introduction

Pourquoi l'histoire est différente de la mémoire ? Comment sont apparues les notions de crimes de masse ? Quel est le lien entre histoire, mémoire et justice

Axe 1: Histoire et mémoires des conflits

Comment réconcilier les différentes mémoires, souvent concurrentes, d'un même conflit ?

Jalon 1 : Comment, depuis 100 ans, les historiens, ont-ils analysé les responsabilités dans le déclenchement de la Première guerre mondiale ?

Jalon 2 : Pourquoi les mémoires de la guerre d'Algérie sont-elles difficiles à réconcilier ? Comment l'histoire de ce conflit a-t-elle évolué ?

Axe 2 : Histoire, mémoire et justice

Comment la justice peut-elle répondre au besoin d'apaisement des mémoires après des crimes de masse ?

Jalon 1 : Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a-t-il permis de lutter contre l'impunité des crimes de masse et de réconcilier les populations ?

Jalon 2 : Dans quelle mesure la justice traditionnelle exercée par les tribunaux locaux gacaca a-t-elle pallié les insuffisances du tribunal international TPIR ?

OTC: conflits régionaux au Moyen Orient

Comment l'histoire du génocide des Juifs et des Tsiganes s'inscrit-elle dans la mémoire collective ?

Jalon 1: Suite aux procès de Nuremberg, comment les sociétés ont-elles jugés les crimes commis durant la Seconde Guerre mondiale ?

Jalon 2: Comment la mémoire collective du génocide des juifs et des Tsiganes s'incarne-t-elle en Europe à travers des lieux de mémoire ?

Jalon 3: Comment transmettre la mémoire de la Shoah à travers la culture: littérature, cinéma, bande dessinée, etc ?

Thème 2: Histoire et mémoires

Comment la justice peut-elle répondre au besoin d'apaisement des mémoires après des crimes de masse ?



Forensic experts examining bodies believed to be some of the 8,000 **Srebrenica** missing persons in Pilicer in 1996



Tribunal Gacaca, 2006

Thème 2: Histoire et mémoires

Introduction: Histoire et mémoires, histoire et justice

- I. Les notions d'histoire, de mémoire
- II. Caractériser les crimes de grande échelle
- III. Histoire, mémoire et justice

Axe 1: Histoire et mémoires des conflits

- I. Un débat historique: les origines de la 1ere GM
- II. Mémoires et histoire d'un conflit: la guerre d'Algérie
- III. Histoire et mémoires des conflits

Axe 2: Histoire, mémoire et justice

- I. Des crimes hors du commun
- II. Des tribunaux d'exception pour des crimes d'exception
- III. Justice, histoire et mémoires après les crimes de masse

Objet conclusif: Le Moyen-Orient

- I. Juger les crimes nantis après Nuremberg
- II. Lieux de mémoire des génocides des Juifs et Tsiganes
- III. Le génocide à travers la culture

Thème 2: Histoire et mémoires

Introduction générale

« **Iστορίαι (Histoires)** »: « **recherches, enquêtes** »

livre d'Hérodote, Vème siècle avc JC (du grec ἴστωρ / histôr, « celui qui sait, qui connaît »), Hérodote y expose le développement de l'Empire perse, puis relate les guerres médiques

« **Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir** »

Jean de la Fontaine, *Les animaux malades de la peste*

« **Les décisions prises à l'issue d'un procès n'auront de sens que si l'accusé a bénéficié d'une défense robuste.** »

*Michael G. Karnavas,
ancien Président de l'Association des Conseils de la Défense exerçant devant le TPIY*

« **L'histoire est un moyen d'organiser le passé pour l'empêcher de trop peser sur les épaules des hommes.** »

Combats pour l'histoire, 1952, Lucien Febvre 1878 - 1956

Thème 2: Histoire et mémoires

Introduction générale: Film documentaire sur les étapes qui mènent du racisme au génocide (24 min)



<https://youtu.be/3liMo4Fs7O0?si=isRU8QVA6kuLRx2j>

Thème 2: Histoire et mémoires

Les guerres et massacres en ex-Yougoslavie

La Yougoslavie de 1918 à 1991



Alexandre Ier de Serbie

L'étendard des Partisans, devenu après 1945 le drapeau national yougoslave.



Josip Broz Tito en 1942



Drapeau des Chetniks de la Seconde Guerre mondiale, avec la devise « La liberté ou la mort »



Thème 2: Histoire et mémoires

Les guerres et massacres en ex-Yougoslavie

La Yougoslavie de 1918 à 1991



Prisonniers serbes dans les baraquements de Jasenovac

génocide des Serbes par les Croates
200 000 à 300 000 victimes



Adolf Hitler recevant Ante Pavelić
au Berghof, le 9 juin 1941.



Symbole des
Oustachis

Thème 2: Histoire et mémoires

Les guerres et massacres en ex-Yougoslavie



Tito en 1971

Thème 2: Histoire et mémoires

Les guerres et massacres en ex-Yougoslavie

Une fédération de plusieurs peuples

Frontières de l'ex-Yougoslavie en 1990

Slovènes

Musulmans bosniaques

Macédoniens

Serbes

Monténégro

Croates

Hongrois

Musulmans albanais

Bulgares

Des indépendances remises en cause

1991 Date de déclaration d'indépendance

Nouvelles frontières

Lieux emblématiques de la violence de guerre

L'intervention de la communauté internationale

Intervention de l'OTAN

Tracé des frontières de Bosnie-Herzégovine après les accords de Dayton (1995)



Thème 2: Histoire et mémoires

Les guerres et massacres en ex-Yougoslavie

La guerre de Bosnie-Herzégovine



Militaire français de la FORPRONU sur l'aéroport de Sarajevo.



A Bosnian soldier returns fire in Sarajevo as he and civilians come under fire from Serbian snipers, April 1992



Thème 2: Histoire et mémoires

Les guerres et massacres en ex-Yougoslavie

La guerre de Bosnie-Herzégovine



Signature de l'accord de paix à Paris le 14 décembre 1995. Assis de gauche à droite : Slobodan Milošević, Franjo Tuđman et Alija Izetbegović.

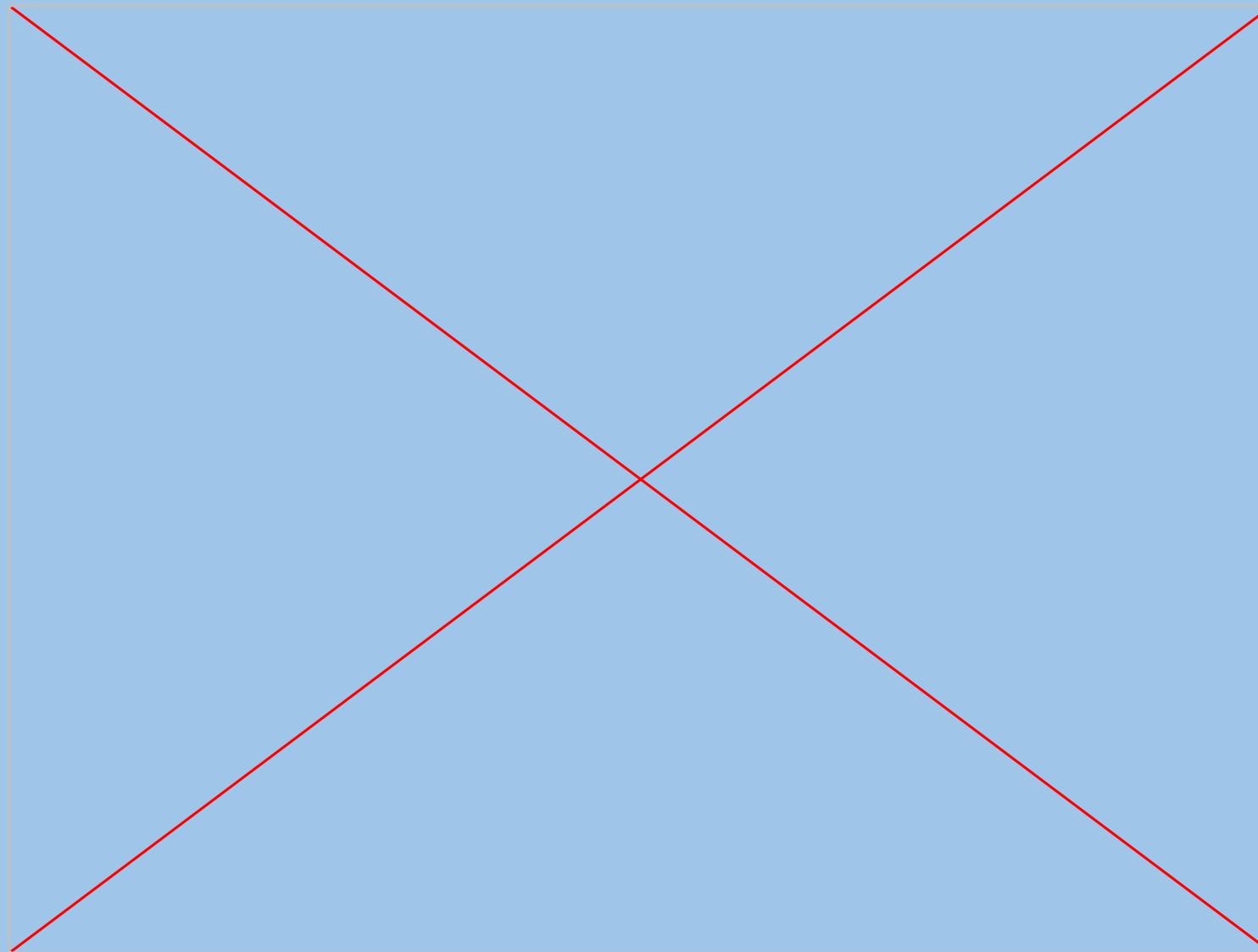
Découpage depuis les accords de Dayton (1995) :

- Fédération croato-bosniaque*
- République serbe de Bosnie
- District neutre de Brcko



* Officiellement nommée Fédération de Bosnie-et-Herzégovine.

Les guerres et massacres en ex-Yougoslavie



Les guerres et massacres en ex-Yougoslavie

Quelles sont les principales avancées, et les limites, de la justice pénale internationale pour l'ex-Yougoslavie ?

Introduction

Les avancées apportées par le TPIY

- Affirmation / Illustration / Explication
- Affirmation / Illustration / Explication
- Affirmation / Illustration / Explication

Les limites de la justice internationale en ex Yougoslavie

- Affirmation / Illustration / Explication
- Affirmation / Illustration / Explication
- Affirmation / Illustration / Explication

Conclusion

Condamnés



Ratko Mladic
Ancien chef militaire des Serbes de Bosnie



Biljana Plavsic
Ancienne vice-présidente des Serbes de Bosnie

■ Arrêté en mai 2011
■ Condamné à perpétuité pour génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité en 2017



Radovan Karadzic
Ancien président des Serbes de Bosnie



Vojislav Seselj
Leader extrémiste serbe

■ Arrêté en 2008
■ Condamné à perpétuité pour génocide et 9 autres chefs d'inculpation en 2019

■ Condamné en appel en 2018 à 10 ans de prison pour crimes contre l'humanité

Acquitté



Ante Gotovina
Ancien général croate

■ Condamné en première instance à 24 ans de prison
■ Acquitté en appel en 2012

Décédés avant d'être jugés



Slobodan Milosevic
Ancien président de la Serbie



Alija Izetbegovic
Leader politique des Musulmans de la Bosnie

■ Décédé en prison en 2006 pendant son jugement pour génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité

■ A fait l'objet d'une enquête pour crimes de guerre. Décédé en 2003



Franjo Tuđman
Ancien président de la Croatie



Zeljko Raznatović, alias Arkan
Chef d'un des principaux groupes paramilitaires pro serbes

■ Meurt en 1999 avant d'être inculpé de crimes de guerre par le TPIY

■ Inculpé en 1997 pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Tué en 2000 avant d'être jugé

Les guerres et massacres en ex-Yougoslavie

I. Argument principal:		
a. Affirmation	Illustration	Explications
b. Affirmation	Illustration	Explications
c. Affirmation	Illustration	Explications

Les guerres et massacres en ex-Yougoslavie

II. Argument principal:		
a. Affirmation	Illustration	Explications
b. Affirmation	Illustration	Explications
c. Affirmation	Illustration	Explications

Thème 2: Histoire et mémoires

Le génocide des Tutsis au Rwanda

Deutsch-Ostafrika

Ruanda-Urundi belge



Hommes se déplaçant avec leur livret d'identité mentionnant leur "catégorie raciale"
(carte postale circa 1940)

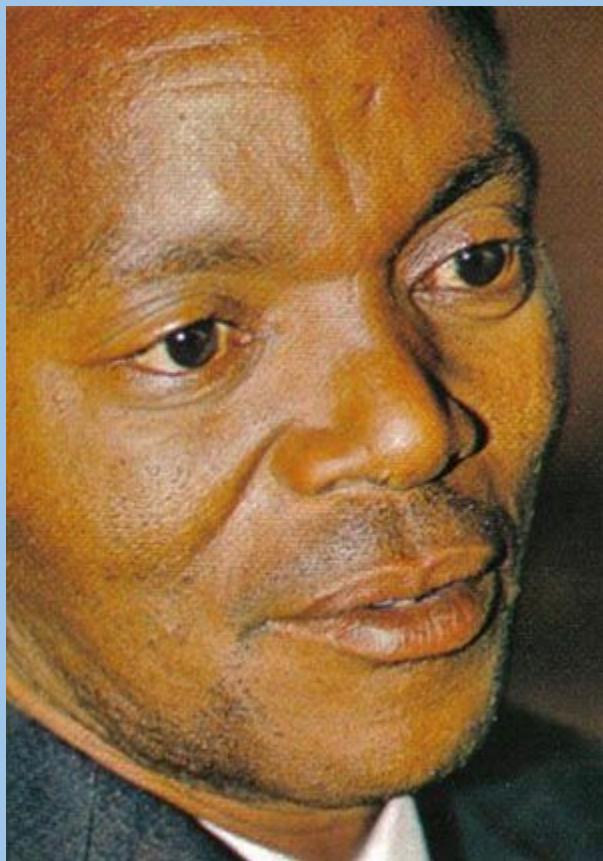


Les Belges s'appuient sur la minorité Tutsi pour contrôler le pays

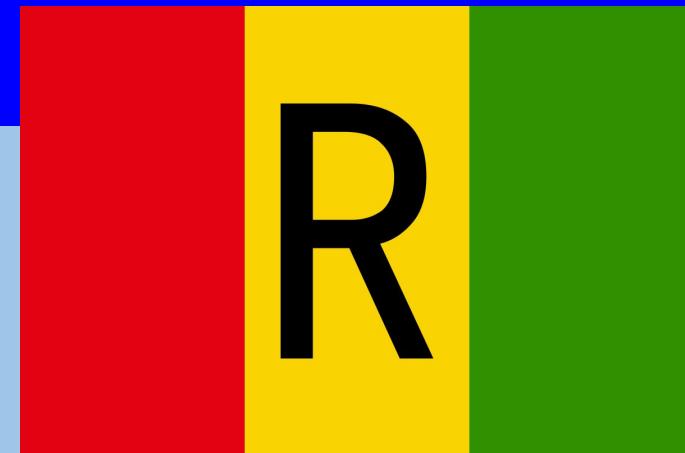
Thème 2: Histoire et mémoires

Le génocide des Tutsis au Rwanda

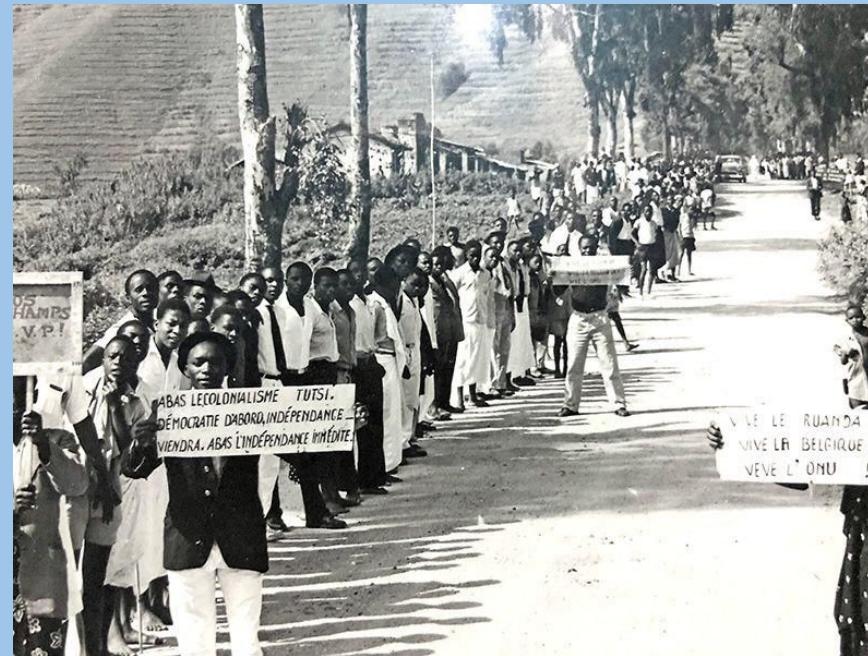
1962 Independence day



Grégoire Kayibanda



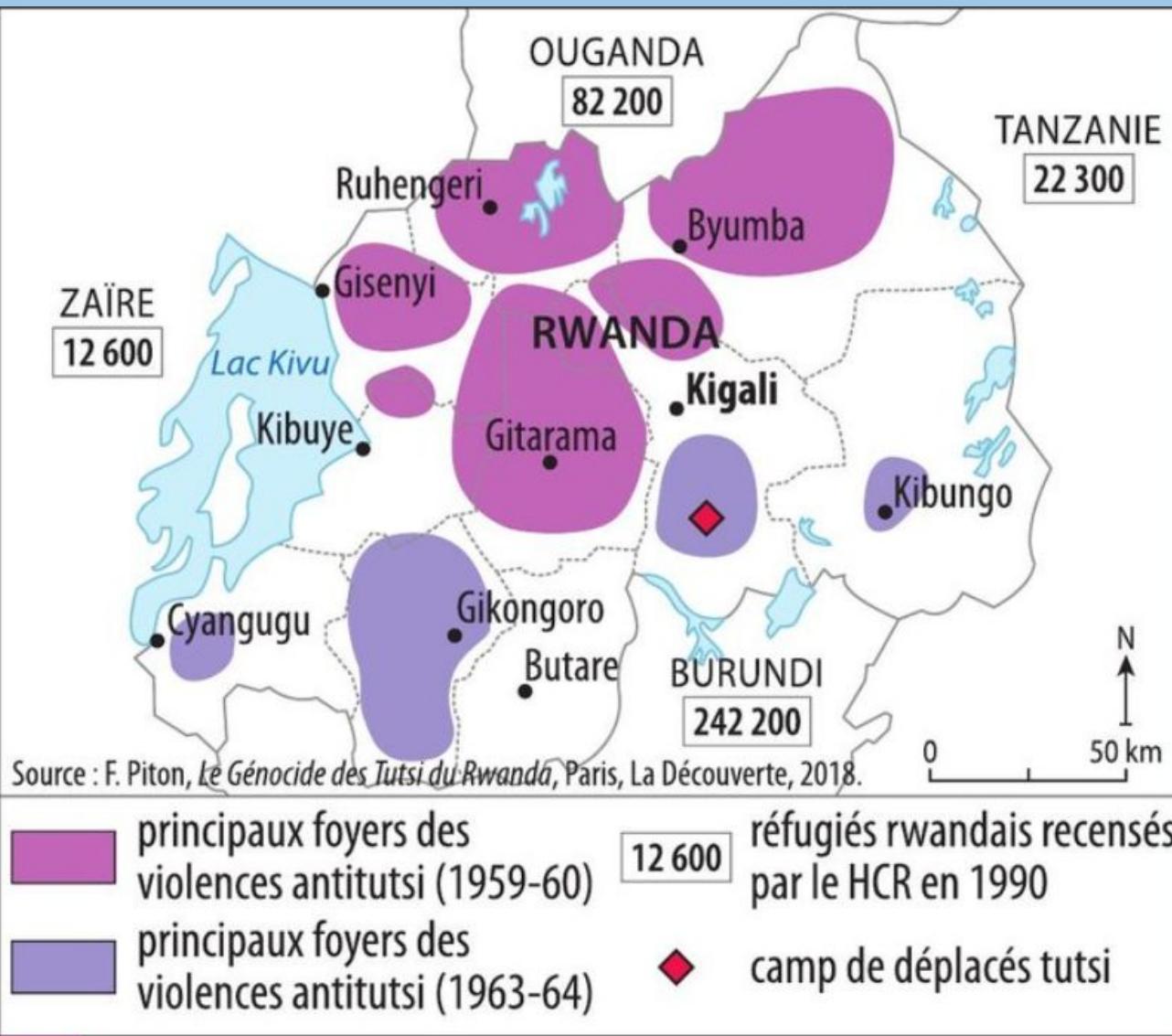
Peut-être les deux tiers d'une population tutsi d'environ 350.000 personnes ont été déplacés pendant cette guerre ethnique (on disait "raciale"), et 150.000 d'entre eux auront été bannis du pays en 1962



1962
Manifestation
pour
l'indépendance
et contre les
Tutsis

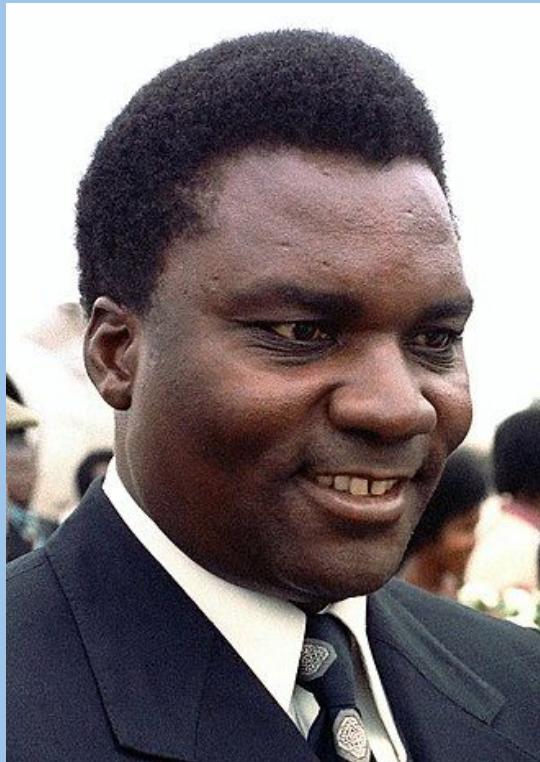
Thème 2: Histoire et mémoires

Le génocide des Tutsis au Rwanda



Violences contre les Tutsis années 1960

Le génocide des Tutsis au Rwanda



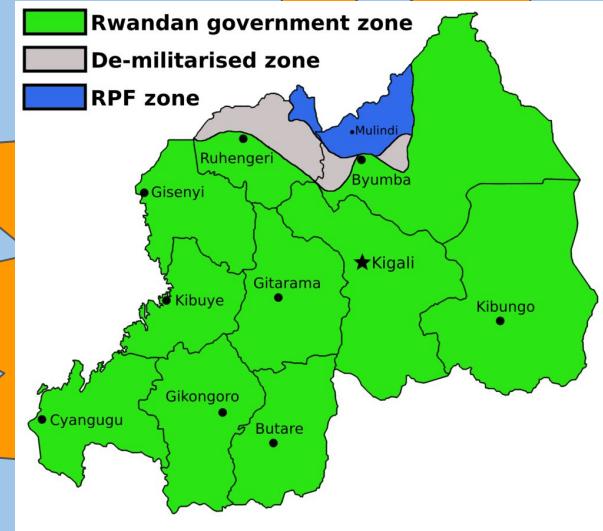
Juvénal Habyarimana en 1980



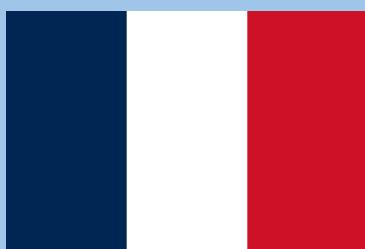
Coalition pour la défense de la République et de la démocratie (CDR)



Front patriotique rwandais (FPR)

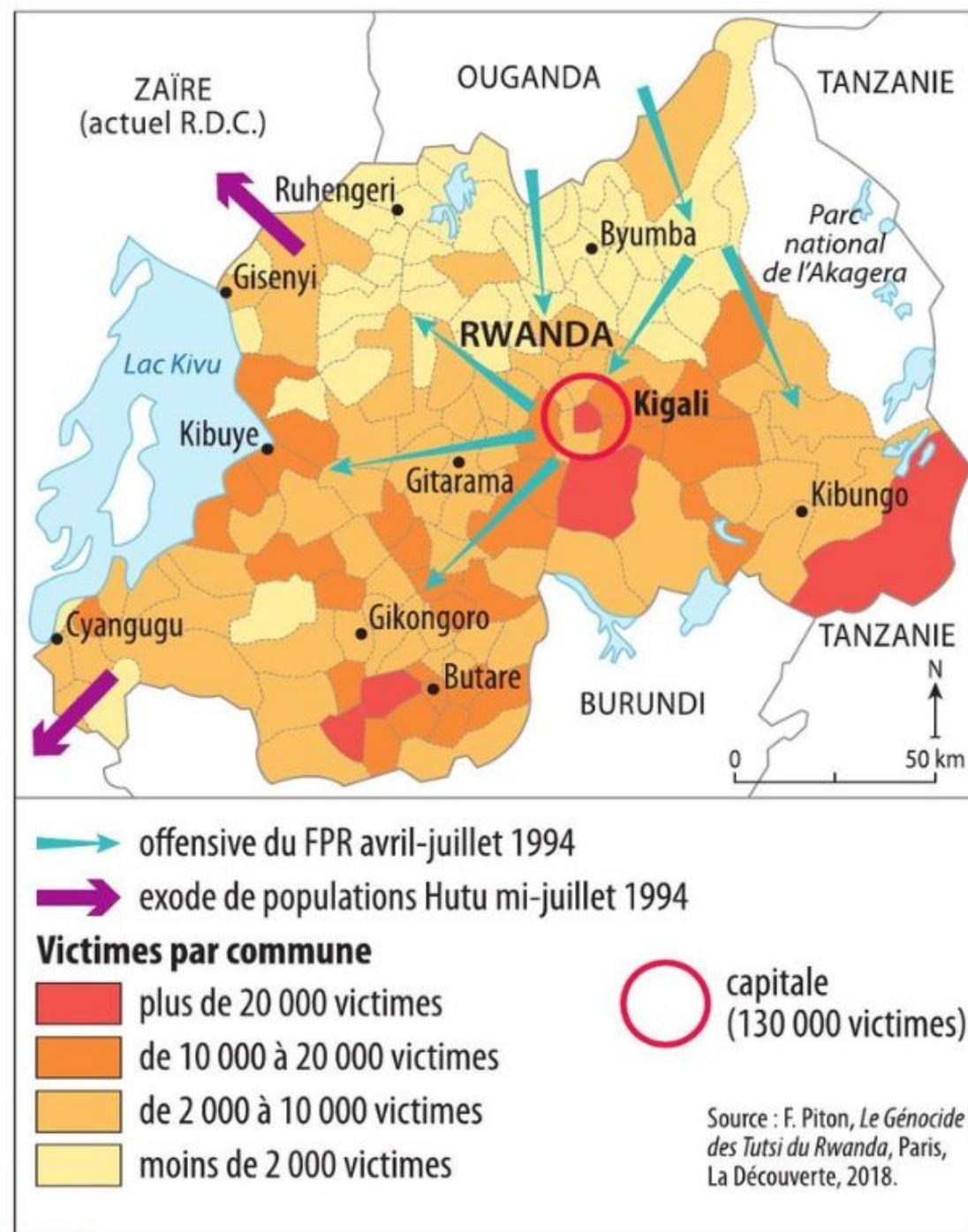
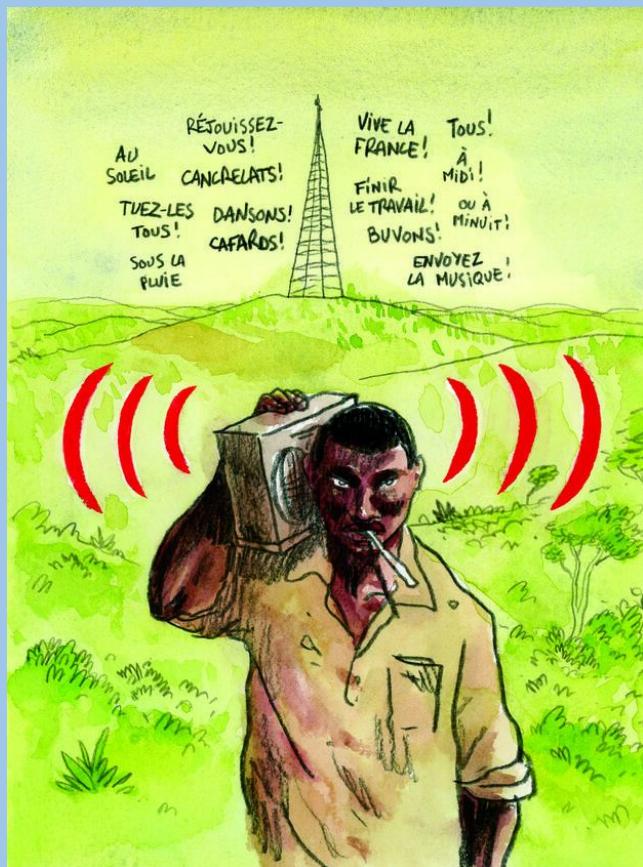


accords de paix d'Arusha: Août 1993



Thème 2: Histoire et mémoires

Le génocide des Tutsis au Rwanda



Thème 2: Histoire et mémoires

Le génocide des Tutsis au Rwanda



Photographies de victimes du génocide au Centre du mémorial du génocide à Kigali Gisozi (Rwanda).

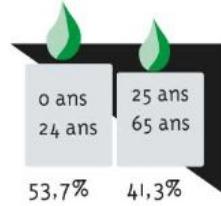
1994

Plus d'un million de mort-es,
934 218 victimes identifiées
avec certitude



Au moins 800 000 mort-es
en 100 jours
(7 avril au 15 juillet 1994)

1 % pour leurs liens avec des Tutsi,
0,8 % pour leurs traits tutsis,
4,5 % étaient des opposant-es ou des protecteur-rices.

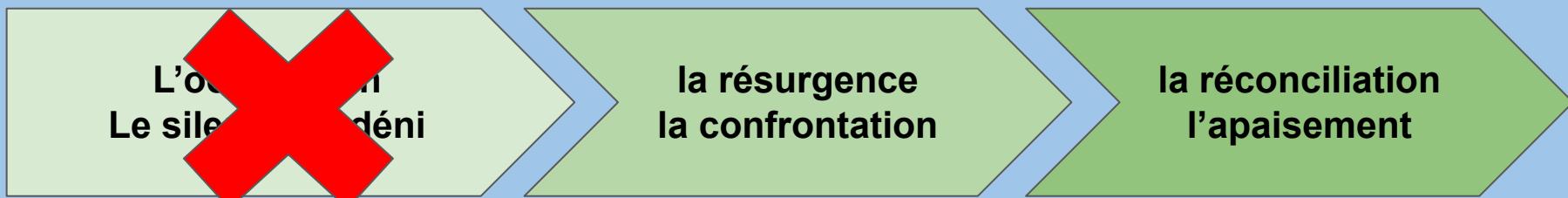


(Association Hirondelle, d'après un bilan rwandais)

75 % des Tutsi du Rwanda massacré-es
(Fondation de la Shoah)



Le génocide des Tutsis au Rwanda



- l'ampleur du crime et sa connaissance immédiate impose sa prise en compte rapide par le nouvel Etat rwandais
- Dès 1994: *Commission pour le mémorial du génocide et des massacres au Rwanda*
- *Centre national de recherche sur le génocide*: archives, recensement lieux massacre, inhumation victimes, créer mémoriaux
- *Ibuka* (“Souviens-toi”): organisation non gouvernementale des rescapés et aidants

Thème 2: Histoire et mémoires

Le génocide des Tutsis au Rwanda

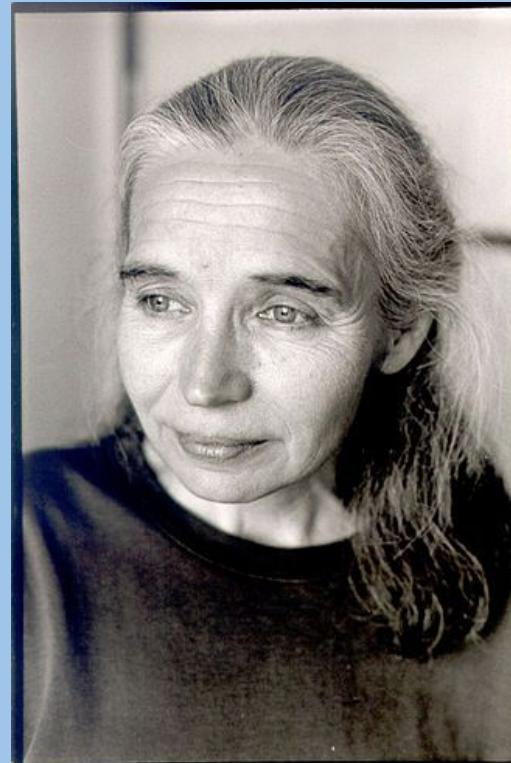
Prunier, Gérard

The Rwanda crisis,
1959-1994: history
of a genocide

Hurst

1995 Gérard Prunier

Le travail des historiens



1999 Alison Des Forges
“Leave None to Tell the
Story”
(2004: Aucun témoin ne doit
survivre)



1999 Hélène Dumas
Le génocide au village 2014
Sans ciel ni terre, 2020

Thème 2: Histoire et mémoires

Le génocide des Tutsis au Rwanda



8 nov. 1994, création du TPIR



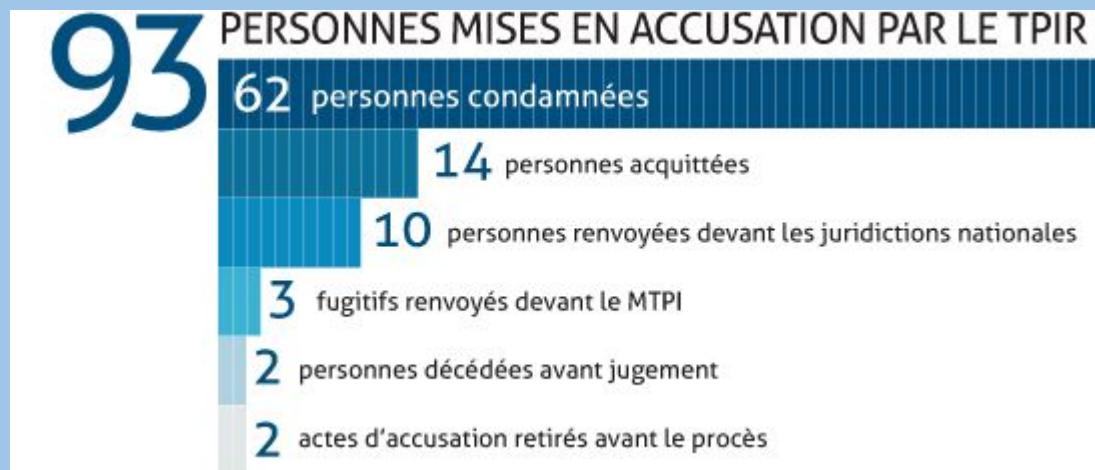
2006

Le génocide est établi comme un fait incontestable



1997

PREMIER PROCÈS POUR
GÉNOCIDE
Procès de Jean-Paul Akayesu



Thème 2: Histoire et mémoires



Mise en oeuvre des juridictions Gacaca à partir de 2001

les cours gacaca siègent en présence d'une assemblée de villageois parfois importante 1. L'accusé 2 est directement confronté aux victimes et aux témoins 3 et chacun se défend oralement, sans avocat, face à des juges 4 issus de la communauté villageoise

Catégories des crimes et délits examinés en gacaca	Nombre de cas	% d'accusés déclarés coupables
Organisation, violences sexuelles	60 552 (3,5 %)	88
Meurtres, tortures, violences physiques	577 528 (29 %)	63
Pillages	1 320 634 (67,5 %)	96
Total	1 958 714	86

Thème 2: Histoire et mémoires

gacaca: Catégorisation des crimes et hiérarchisation des peines.

Type de crime	1996 Cat.	1996 Peines	2001 Cat.	2001 Peines	2004 Cat.	2004 Peines	2007 Cat.	2007 Peines
1. Organisateurs 2. Autorités 3. Violences sexuelles	1	Peine de mort	1	Pas d'aveu ou aveu rejeté : peine de mort ou perpétuité Aveu après ou avant les poursuites : 25 ans à perpétuité	1	Pas d'aveu ou aveu rejeté : peine de mort ou perpétuité Aveu après ou avant les poursuites : 25 à 30 ans	1	Pas d'aveu ou aveu rejeté : peine de mort (supprimée dans l'amendement de 2008) ou perpétuité Aveu après les poursuites : 25 à 30 ans Aveu avant les poursuites : 20 à 24 ans
4. Meurtriers de grand renom 5. Tortures 6. Actes dégradants sur les cadavres		Crimes non mentionnés dans les premières lois organisant la poursuite des crimes de génocide						Pas d'aveu ou aveu rejeté : 30 ans ou perpétuité Aveu après les poursuites : 25 à 29 ans (1/3 prison, 1/6 sursis, ½ TIG) Aveu avant les poursuites : 20 à 24 ans (1/6 prison, 1/3 sursis, ½ TIG)
7. Meurtres, assassinats	2	Pas d'aveu ou aveu rejeté : perpétuité Aveu après les poursuites : 12 à 15 ans Aveu avant les poursuites : 7 à 11 ans	2	Pas d'aveu ou aveu rejeté : 25 ans à perpétuité Aveu après les poursuites : 12 à 15 ans (1/2 prison, ½ TIG) Aveu avant les poursuites : 7 à 12 ans (1/2 prison, ½ TIG)	2	Pas d'aveu ou aveu rejeté : 25 à 30 ans Aveu après les poursuites : 12 à 15 ans (1/2 prison, ½ TIG) Aveu avant les poursuites : 8 à 11 ans (1/6 prison, 1/3 sursis, ½ TIG)	2	Pas d'aveu ou aveu rejeté : 15 à 19 ans Aveu après les poursuites : 12 à 14 ans (1/3 prison, 1/6 sursis, ½ TIG) Aveu avant les poursuites : 8 à 11 ans (1/6 prison, 1/3 sursis, ½ TIG)
8. Tentatives de meurtres		Pas d'aveu ou aveu rejeté : peine prévue par le code pénal						
9. Violences sans intention de donner la mort	3	Aveu après les poursuites : ½ de la peine prévue par le code pénal Aveu avant les poursuites : 1/3 de la peine prévue par le code pénal	3	Pas d'aveu ou aveu rejeté : 5 à 7 ans (1/2 prison, ½ TIG) Aveu après les poursuites : 3 à 5 ans (1/2 prison, ½ TIG) Aveu avant les poursuites : 1 à 3 ans (1/2 prison, ½ TIG)	3	Pas d'aveu ou aveu rejeté : 5 à 7 ans (1/2 prison, ½ TIG) Aveu après les poursuites : 3 à 5 ans (1/2 prison, ½ TIG) Aveu avant les poursuites : 1 à 3 ans (1/2 prison, ½ TIG)	3	Pas d'aveu ou aveu rejeté : 5 à 7 ans (1/3 prison, 1/6 sursis, ½ TIG) Aveu après les poursuites : 3 à 4 ans (1/3 prison, 1/6 sursis, ½ TIG) Aveu avant les poursuites : 1 à 2 ans (1/6 prison, 1/3 sursis, ½ TIG)
10. Pillages	4	Réparation (ou arrangement à l'amiable)	4	Réparation (ou arrangement à l'amiable)	3	Réparation (ou arrangement à l'amiable)	3	Réparation (ou arrangement à l'amiable)

Thème 2: Histoire et mémoires



1998 - 2021

Création du FARG
Fonds d'assistance aux rescapé·es
du génocide



5 %

du budget national pour
les survivant·es éligibles



2001

Un nouveau drapeau national

30 juin 2013

Lancement du programme pour l'unité et la réconciliation
Ndi Umunyarwanda :

« Je suis Rwandais »

200

lieux de mémoire
au Rwanda

4

sites inscrits au patrimoine de
l'humanité en septembre 2023



Mémorial du génocide à Kigali

Thème 2: Histoire et mémoires

Cours: synthèse

I. Des crimes hors du commun

II. Des tribunaux d'exception pour des crimes d'exception

III. Justice, histoire et mémoires après les crimes de masse

